



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20210518-D2021_53-DE
Reçu le 26/05/2021
Publié le 26/05/2021

Délibération
n°2021-53 du 18 mai 2021

OBJET – Commissions thématiques :
modification de la délibération n°2020-58 du
24 juillet 2020

Rapporteur : Monsieur Le Président

Annexe : néant

Le 18 mai 2021 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 mai 2021 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 32

Nombre de pouvoirs : 2

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, M. Patrick MICHEL, M. Elie HAMDANI, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LÉON M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, Mme Muriel PAYAN, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Michèle SKRIPNIKOFF à M. Richard NUSSBAUM,
Mme Francine DAERDEN à M. Gabriel LÉON.

Sont excusés : M. Christian JULLIEN,
M. Jean-Marie REY,
Mme Catherine BLANCHARD.

Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2021-02-03-003 du 03 février 2021 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Vu la délibération n°2020-58 du 24 juillet 2020 relative à la création et à l'élection des membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales ;

Considérant la constitution actuelle des commissions thématiques intercommunales telle que précisée dans la délibération n°2020-58 du 24 juillet 2020 ;

Considérant la nécessité de mettre en adéquation les orientations politiques posées par le conseil communautaire et le fonctionnement institutionnel de la collectivité ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Considérant que conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ;

Considérant que conformément à l'article L2121-21 précité, le conseil peut toutefois décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ;

Considérant qu'au vu de ces éléments, le conseil communautaire décide de voter au scrutin public par accord unanime de l'assemblée.

Considérant qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;

Considérant qu'un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle ;

Considérant que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Modifie** le nombre de commissions thématiques intercommunales pour passer de 6 à 4 commissions dont le champ de compétence est le suivant :

Intitulé de la Commission	Champs de compétence
Ressources	Administration générale, finances, ressources humaines, affaires juridiques, patrimoine de la collectivité, ressources numériques
Compétitivité et Attractivité	Développement économique, tourisme, mobilité, prévention et gestion des risques (GEMAPI et risques naturels), droit du sol, planification (dont SCoT)
Développement Durable et Transition Ecologique	Gestion et valorisation des déchets, assainissement, prévention des atteintes à l'environnement (dont fourrières), développement durable (dont élaboration et suivi PCAET, bilan carbone, énergie, ...), préservation des milieux naturels
Cohésion Sociale et Territoriale	Solidarité territoriales et services publics de proximité (FSST, France Services, Gens du Voyage, SIPS, ...), petite enfance, politique culturelle

- **Fixe** le nombre de membres des commissions permanentes à 18 titulaires et 18 suppléants par commission ;

▪ **Proclame :**

- En qualité de membres de la « **commission Ressources** » :

Membres titulaires

- AIMARD Thierry
- ASTIER CONVERSET Annie
- BLANCHARD Catherine
- DESMOULINS Emilie
- FAURE Elisa
- FINE Sébastien
- FONS Olivier
- JULLIEN Christian
- MASSON Jean Pierre
- MICHEL Patrick
- NUSSBAUM Richard
- PERLI Gilles
- PEYTHIEU Eric
- PIC Jean-Pierre
- REY Jean-Marie
- SALLE Emeric
- SKRIPNIKOFF Michèle
- XAUSA FRANCOIS Maryse

Membres suppléants :

- ARNAUD Patricia
- BRUNEAU Christophe
- CHIAPPONI Jean-Marc
- CHRETIEN Claudine
- DAERDEN Francine
- FAURE Lisa
- GALLIANO Nicolas
- GOUDISSARD ZAPPOLI Véronique
- HAMDANI Elie
- HERMITTE Guy
- LEON Gabriel
- MARTIN André
- MICHEL Marine
- PAYAN Muriel
- POINSONNET Bertrand
- SCHWARZ Thomas
- VALDENNAIRE Catherine
- VIOUJAS Jean-Franck

- En qualité de membres de la « **commission Compétitivité et Attractivité** » :

Membres titulaires

- AIMARD Thierry
- ARNAUD Estelle
- CHANFRAY Corinne
- CHIAPPONI Jean-Marc
- FAUBERT Vincent
- FINE Sébastien
- GALLIANO Nicolas
- HERMITTE Guy
- JULLIEN Christian
- LEON Gabriel
- MARTIN André
- MICHEL Marine
- PEYTHIEU Eric
- REY Jean-Marie
- SALLE Emeric
- SCHWARZ Thomas
- VIOUJAS Jean-Franck
- XAUSA FRANÇOIS Maryse

Membres suppléants :

- ALYRE Martine
- ASTIER-CONVERSET Annie
- BARNEOUD Claire
- BLANCHARD Catherine
- CHIAPPONI Jean-Marc
- CHRETIEN Claudine
- DAERDEN Francine
- DESMOULINS Emilie
- FAURE Elisa
- FONS Olivier
- HAMDANI Elie
- LOISEAU Fabrice
- MASSON Jean-Pierre
- NUSSBAUM Richard
- PAYAN Muriel
- PERLI Gilles
- PIC Jean-Pierre
- SKRIPNIKOFF Michèle

- En qualité de membres de la « **commission Développement Durable et Transition Ecologique** » :

Membres titulaires

- AIMARD Thierry
- CHANFRAY Corinne
- CHIAPPONI Jean-Marc
- DAERDEN Francine
- DESMOULINS Emilie
- FAUBERT Vincent
- HAMDANI Elie
- JULLIEN Christian
- LEON Gabriel
- LEROY Pierre
- MARTIN André
- MASSON Jean-Pierre
- MICHEL Marine
- MURGIA Arnaud
- PAYAN Muriel
- PEYTHIEU Eric
- SCHWARZ Thomas
- VALDENNAIRE Catherine

Membres suppléants :

- ASTIER CONVERSET Annie
- ARNAUD Patricia
- BARNEOUD Claire
- BRUNET Jean-Michel
- CHRETIEN Claudine
- FAURE Elisa
- FINE Sébastien
- GALLIANO Nicolas
- HERMITTE Guy
- MICHEL Patrick
- NUSSBAUM Richard
- PIC Jean-Pierre
- PUY Hervé
- REY Jean-Marie
- SALLE Emeric
- SKRIPNIKOFF Michèle
- VIOUJAS Jean-Franck
- XAUSA FRANCOIS Maryse

- En qualité de membres de la « **commission Cohésion Sociale et Territoriale** » :

Membres titulaires

- ARNAUD Patricia
- ASTIER-CONVERSET Annie
- BARNEOUD Claire
- BLANCHARD Catherine
- CHANFRAY Corinne
- CHRETIEN Claudine
- DAERDEN Francine
- DESMOULINS Emilie
- FINE Sébastien
- FONS Olivier
- HAMDANI Elie
- NUSSBAUM Richard
- PAYAN Muriel
- PERLI Gilles
- PEYTHIEU Eric
- PIC Jean-Pierre
- VALDENNAIRE Catherine
- VIOUJAS Jean-Franck

Membres suppléants :

- AIMARD Thierry
- ALYRE Martine
- BRUNEAU Christophe
- CHABROL Cindy
- FAURE Elisa
- GALLIANO Nicolas
- HERMITTE Guy
- JULLIEN Christian
- LEON Gabriel
- MASSON Jean-Pierre
- MICHEL Patrick
- REY Jean-Marie
- REY Olivier
- SALLE Emeric
- SCHWARZ Thomas
- SKRIPNIKOFF Michèle
- TAILLARD Delphine
- XAUSA FRANÇOIS Maryse

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : 26 MAI 2021
Date affichage : 26 MAI 2021

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.